



# Procédure de demande d'indemnité - Garantie Incapacité/Invalidité

Lorsqu'un collaborateur, une collaboratrice ou un de leur proche est confronté à la réalité d'une demande d'indemnité dans le cadre de la prévoyance, nous comprenons l'importance de leur apporter soutien et compassion. Notre objectif est de nous assurer que le processus de demande d'indemnité est simple et efficace.

Pour effectuer votre demande, il vous suffit de vous rendre sur notre portail Embrace et de suivre les étapes suivantes :

1

Rendez-vous sur  
[www.allianzcare.com/ldodd-claims](http://www.allianzcare.com/ldodd-claims)  
(disponible en anglais).

2

Renseignez les informations en ligne  
sur votre demande en toute sécurité.

3

Téléchargez les documents  
justificatifs requis pour finaliser la  
demande.

Avec notre portail Embrace, vous pouvez également suivre l'avancée du traitement de vos demandes en temps réel et poser vos questions en ligne à notre équipe. Vous pouvez également effectuer votre demande d'indemnité en suivant les instructions ci-dessous :

1. Veuillez nous contacter par e-mail dès que vous avez connaissance de l'absence de l'employé(e) assuré(e).  
Merci d'y joindre :

- le nom de l'affilié(e) ;
- la date de naissance de l'affilié(e) ;
- le nom de l'entreprise de l'affilié(e) ;
- le numéro de police (si connu).

Remarque : merci de tenir compte des délais de carence et délais de notification qui s'appliquent, tels qu'ils sont indiqués dans le guide des Conditions générales pour les entreprises.

2. Un expert en sinistres enregistrera le dossier et vous contactera dans un délai de 5 jours ouvrables afin de vous fournir une liste détaillée des formulaires et des exigences. Si cela vous convient, notre expert en sinistres aura le plaisir de discuter de la procédure de demande d'indemnité avec vous par téléphone.

3. Envoyez-nous par e-mail une copie numérique (ou scannée) de tous les documents justificatifs. Nous examinerons les informations reçues et vous informerons dans un délai de 5 jours ouvrables si des informations

complémentaires sont nécessaires. Une fois le dossier complété, nous examinerons la demande d'indemnité et vous informerons de notre décision par e-mail.

4. Si une demande d'indemnité est approuvée, nous vous enverrons une confirmation du droit aux indemnités, incluant les dates, le montant des indemnités, la date du versement initial, des informations sur d'autres garanties approuvées et ce qu'il sera nécessaire de fournir pour une révision du dossier afin d'envisager d'autres garanties.

5. Le paiement sera versé à l'employeur, sauf accord contraire.

Veuillez noter qu'il se peut que vous deviez vous acquitter du paiement de taxes ou de tout autre prélèvement pouvant être imposé par le gouvernement sur les paiements ci-dessus. Nous vous conseillons de contacter votre administration fiscale pour régler les taxes qui s'appliquent.

Si une demande d'indemnité est rejetée, une révision peut être demandée sur la base de nouvelles preuves.

Les dossiers incapacité/invalidité font l'objet de révisions régulières qui sont établies au cas par cas. La révision d'un dossier peut inclure un examen médical indépendant, dont l'affilié(e) sera informé(e) en temps voulu.

Si la période de garantie maximale d'un dossier Incapacité de travail approuvé approche, une évaluation pour Invalidité sera mise en place afin d'établir le droit aux prestations de l'affilié(e), si celui ou celle-ci peut bénéficier de cette garantie.





## Nous sommes à votre disposition si besoin.

Veillez consulter le contrat d'entreprise et le tableau des garanties pour obtenir des informations sur la durée des garanties, les montants et exclusions qui s'appliquent.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Service téléphonique 24 h/24, 7 j/7, pour toutes questions ou en cas d'urgence

 Téléphone :

Français : +353 1 630 1303

Anglais : + 353 1 630 1301

Allemand : + 353 1 630 1302

Espagnol : + 353 1 630 1304

Italien : + 353 1 630 1305

Portugais : + 353 1 645 4040


Numéros gratuits : [www.allianzcare.com/fr/pages/toll-free-numbers.html](http://www.allianzcare.com/fr/pages/toll-free-numbers.html)

Veillez noter que les numéros gratuits ne sont pas toujours accessibles depuis un téléphone mobile. Dans ce cas, veuillez composer l'un des numéros indiqués ci-dessus.

Les appels téléphoniques sont enregistrés et peuvent être écoutés dans le cadre de la formation du personnel, afin d'améliorer la qualité de nos services et pour des raisons réglementaires.

@ E-mail : [disability.services@e.allianz.com](mailto:disability.services@e.allianz.com)

@ EAU : [disability.services@e.international-healthcare.com](mailto:disability.services@e.international-healthcare.com)

 Allianz Partners, 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande.

 [www.allianzcare.com](http://www.allianzcare.com)